

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 14 février 2017

Délibération 2017.CA.02
Capacité d'accueil et modalités de sélection des Masters UBFC

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6, L 712-3, D 612-36-1 et D 612-36-2,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu le décret n°2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents ou représentés : 28 Majorité requise pour le vote : 14	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 3
---	--

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, UBFC peut fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année de ses formations relevant du deuxième cycle.

Considérant qu'il appartient à UBFC de déterminer ces capacités d'accueil ainsi que les modalités de sélection mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission dans ces formations.

Le conseil d'administration approuve :

Article 1 :

L'admission en première année des mentions de diplôme national de master délivré par UBFC, dépend des capacités d'accueil fixées, pour l'année universitaire 2017-2018, dans le tableau annexé.

Article 2 :

L'admission en première année dans ces mentions de master est subordonnée à l'examen du dossier du candidat.

L'admission est prononcée par le président d'UBFC sur proposition du responsable de la mention de master concernée.

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;

Selon les formations, il pourra également être demandé au candidat de fournir plusieurs pièces (cf détail joint dans annexe).

Article 4 :

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2017-2018, dans une des mentions, sont fixées par formation dans le calendrier annexé.

Article 5 :

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier des Universités. Elle sera publiée sur le site internet d'UBFC.



Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC

Pièce jointe : capacité d'accueil Master UBFC

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »

Etablissements Impliqués	Mention	Parcours	Date de campagne		Capacité d'accueil	Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Responsable Mention
			ouverture	fermeture				
UFC/ENSM	Automatique, Robotique	Control for green mechatronics	1-avr.-17	31-août-17	12	Licence EEA Licence automatique Licence Mécatronique	<p>Critères d'examen de candidature : Etude des motivations Etude du projet professionnel et du parcours antérieur du candidat</p> <p>Pré-requis : Bon niveau d'anglais Bon niveau d'Automatique</p>	Micky Rakotondrabe
AGROSUP/UB	Science et Technologies de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement	Physiological and Psychological FOOD choices Determinants	1-avr.-17	31-jull.-17	20	Licence Sciences de la vie, Sciences de la Vie et de la terre	<p>Critères d'examen de candidature : 1. Adéquation du cursus et pré-requis (parcours suivis en licence) 2. Qualité du cursus (notes globales obtenues à chaque niveau de L, classement dans les promotions, mentions) 3. Motivations des candidats 4. Niveau en anglais (minimum B2) 5. Stages effectués dans le cursus et hors cursus (cohérence thématique, durée, éventuellement évaluation appliquée) seront un plus dans le dossier</p> <p>Pré-requis : 1. Etre capable de mobiliser les concepts fondamentaux et les technologies de biologie, de biochimie, de microbiologie. 2. Identifier et conduire en autonomie les différentes étapes d'une démarche expérimentale. 3. Interpréter des données expérimentales pour envisager leur modélisation. 4. Exploiter des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique. 5. Mobiliser les concepts et les outils scientifiques dans le cadre des problématiques des sciences du vivant. 6. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue anglaise.</p>	Gaëlle Arvissenet, Frédérique Datiche
UB/UFC	Biologie de la Conservation	- Ecology, Monitoring and management of Ecosystems - Behavioral and Evolutionary Ecology	15-avr.-17	31-août-17	32	Licence Sciences de la Vie, Sciences de la Vie et de la Terre	<p>Constitution du dossier de candidature : 1. un CV rappelant les étapes du cursus, les mentions obtenues et toute autre expérience (stage, expérience professionnelle) permettant d'apprécier les acquis et compétences; 2. une copie de chaque diplôme obtenu depuis le baccalauréat; 3. un relevé de notes de chaque semestre du cursus de licence; 4. une lettre de motivation; 5. deux avis d'enseignants ou/et encadrants impliqués dans le cursus précédent ou/et l'encadrement de stage.</p> <p>Conditions d'examen des candidatures : Examen par le comité d'expertise composé des responsables du parcours concerné (M1 et M2), et de deux responsables d'UE du parcours et de l'année concernés.</p> <p>Après examen des dossiers de candidature, un nombre restreint de candidats sera retenu pour un entretien téléphonique individuel avec les membres du comité d'expertise.</p> <p>Critères d'examen des candidatures : 1. adéquation du cursus (mention et parcours suivis en licence); 2. qualité du cursus (notes globales obtenues à chaque semestre de licence, classement dans les promotions, mentions); 3. stages effectués dans le cursus et hors cursus (cohérence thématique, durée, éventuellement évaluation appliquée); 4. motivation et projet professionnel; 5. avis des personnes référentes (enseignants, encadrants).</p> <p>Pré-requis : Connaissance de base en biologie, écologie, biostatistique Anglais <i>pour information capacité d'accueil de 16 pour chaque parcours</i></p>	Frank Cezilly, Renaud Sheffield
UB/UFV/UTBM	Physique fondamentale et applications	Physics, Photonics & Nanotechnology	1-avr.-17	31 août 2017	20	Licence Physique	<p>Critères d'examen de candidature : Recrutement sur dossier (CV, détail des matières et tableau de notes, lettre de recommandation) Interview par visio-conférence</p> <p>Pré-requis : general physics, electromagnetism, optics Anglais : niveau B2 TOEIC (ou équivalent)</p>	Stéphan Guerin
BSB/UFC	Intelligence Economique	Behavioral and digital economics for effective management	1-avr.-17	30-juln-17	30	Licence Economie, Gestion, management des sciences de l'information, AES, parcours AGE... Bachelor économie, management	<p>Critère d'examen de candidature : 1. ensemble des résultats antérieurs 2. copie certifiée conforme des diplômes, CV détaillé, lettre de motivation en anglais 3. Etude sur dossier des motivations, du projet professionnel et du parcours antérieur du candidat et éventuellement entretien si l'équipe pédagogique le juge nécessaire.</p> <p>Pré-requis : Connaissances générales en économie et en management</p>	Angela Sutan, François Cochard, Karine Brisset